



PRIORITÉ PRÉVENTION

RESTER EN BONNE SANTÉ TOUT AU LONG DE SA VIE



LUTTE CONTRE LE TABAGISME

POINT D'ETAPE

LUNDI 28 MAI 2018

Les conséquences du tabagisme : un constat inacceptable	3
Les jeunes	4
Plus largement	4
La hausse des prix des produits du tabac, mesure majeure portée avec le ministère de l'Action et des Comptes Publics	5
Un nouveau programme : le programme national de lutte contre le tabac (PNLT) .	6
Axe 1 : Protéger nos enfants et éviter l'entrée dans le tabagisme	6
Axe 2 : Encourager et accompagner les fumeurs pour aller vers le sevrage.....	7
Axe 3 : Agir sur l'économie du tabac pour protéger la santé publique	8
Axe 4 : Surveiller, évaluer, chercher et diffuser les connaissances relatives au tabac....	8
Evènements 2018	9
Tabac info service en campagne pour le 31 mai.....	9
#MoisSansTabac 2018	9
Les mesures emblématiques du programme national de réduction du tabagisme - Bilan 2017	10
Une nouvelle image du tabac	10
Accompagner les fumeurs, de plus en plus nombreux, qui souhaitent arrêter	10
Des mesures du PNRT déclinées en région	11

Contact presse : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Les conséquences du tabagisme : un constat inacceptable

Le tabac tue un fumeur sur deux, il est la première cause de décès que nous pourrions éviter et la première cause de cancer.

En France, le tabac tue, chaque jour, 200 personnes, le tabac tue, chaque année, plus 73 000 personnes.

Le tabac la 1^{ère} cause de décès que nous pourrions éviter, la 1^{ère} cause de cancer, la 2^{ème} cause de maladie cardio-vasculaire.

Pourtant, malgré leur gravité, les effets du tabac ne sont pas assez visibles pour que nous en prenions pleinement conscience.

C'est l'effet pernicieux du tabac : il tue, certes, mais à petit feu. Seulement 4 Français sur 10 considèrent que le tabac est dangereux dès les premières cigarettes. Or, la moitié des fumeurs mourront des conséquences de leur tabagisme.

Le tabac brise des centaines de vies chaque jour et il pèse sur notre système de solidarité, chaque année, les seules dépenses de santé induites par le tabac coûtent à la collectivité 26 milliards d'euros.

Des premiers résultats prometteurs : un million de fumeurs quotidiens en moins en 2017

Les jeunes

La part des fumeurs quotidiens chez les jeunes de 17 ans a diminué de 23% entre 2014 et 2017. C'est une baisse importante, c'est le niveau le plus bas mesuré depuis deux décennies (Source Escapad). Une importante étude publiée début 2018 par l'Observatoire français des drogues (OFDT) montre que l'image du tabac s'est dégradée chez les adolescents.

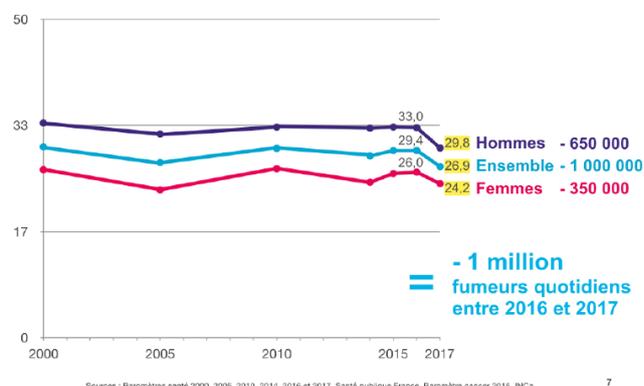
Plus largement

Selon les données du Baromètre santé 2017¹ de Santé publique France, la prévalence du tabagisme quotidien passe de 29,4% en 2016 à 26,9% en 2017, soit une baisse de 2,5 points. **Cela représente un million de fumeurs quotidiens de moins en un an.**

En 2017, 31,9% des personnes de 18-75 ans interrogées ont déclaré qu'elles fumaient au moins occasionnellement et 26,9% quotidiennement. Ces prévalences sont en baisse de respectivement 3,2 et 2,5 points par rapport à 2016.

La consommation quotidienne de tabac a diminué parmi les hommes de 18-24 ans (passant de 44,2% à 35,3%). Elle a également diminué parmi les hommes de 45-54 ans et les femmes de 55-64 ans, premières baisses dans ces deux tranches d'âges après des hausses continues depuis 2005.

C'est la première fois depuis 2000 que la prévalence du tabagisme quotidien diminue parmi les fumeurs les plus défavorisés : de 38,8% en 2016 à 34,0% en 2017 parmi les personnes aux revenus les plus faibles, de 49,7% à 43,5% parmi les personnes au chômage.



¹ Le Baromètre santé 2017 est une enquête aléatoire représentative de la population des 18-75 ans résidant en France métropolitaine.

La hausse des prix des produits du tabac, mesure majeure portée avec le ministère de l'Action et des Comptes Publics

Le prix est un puissant facteur dissuasif de l'entrée dans la consommation du tabac et une motivation forte pour amener les fumeurs à aller vers le sevrage.

L'objectif du gouvernement est d'arriver à **un prix du paquet de cigarettes à 10 euros** en novembre 2020.

Au mois de mars, le prix moyen du paquet de 20 cigarettes est déjà passé à 7,90 € et le prix moyen pour le tabac à rouler à 10,50 €.

Une baisse des ventes de tabac de 9,1% a été enregistrée au cours du premier trimestre 2018, par rapport à la même période en 2017.

Un nouveau programme : le programme national de lutte contre le tabac (PNLT)

Pour consolider ces premiers bons résultats, il faut poursuivre et amplifier une politique offensive contre le tabac, une politique qui s'adresse à tous les âges et à tous les milieux.

Dans la continuité du Plan priorité prévention présenté le 26 mars dernier, le nouveau programme national de lutte contre le tabac va être lancé dans les jours qui viennent avec le ministère de l'Action et des Comptes publics.

Ce programme marque une nouvelle étape dans la lutte contre le tabac dont il élargit l'action. Aux volets sociaux et sanitaires, il combine des actions sur le volet économique.

100 millions d'euros, issus de taxes sur le tabac, seront consacrés par le fonds de lutte contre le tabac aux premières actions du PNLT.

Ce fonds est créé au sein de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (CNAM) depuis le 1^{er} janvier 2017. Son conseil de gestion, qui rend un avis aux ministres sur les actions à financer, est présidé par le directeur général de la CNAM et composé de représentants des caisses d'assurance maladie, des ministres chargés de la Santé et de la Sécurité sociale, de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca), de Santé publique France, de l'Institut national du cancer (INCa), ainsi que de personnalités qualifiées.

Axe 1 : Protéger nos enfants et éviter l'entrée dans le tabagisme

Le développement des compétences psychosociales des élèves, l'intervention des étudiants de santé du **service sanitaire**, les élèves ambassadeurs ou encore les **partenariats entre établissements scolaires** et **consultations jeunes consommateurs** sont autant de mesures qui doivent permettre de donner les bons réflexes à nos enfants, de mieux les autonomiser dans leurs choix et de les sensibiliser, et de manière adaptée, aux risques du tabac.

Des appels à projets vont être lancés, financés par le fonds de lutte contre le tabac:

- un appel à projet national « mobilisation de la société civile », pour renforcer la prévention et la promotion de la santé et favoriser la dénormalisation du tabac
- des appels à projets régionaux, pour que les ARS déclinent la lutte contre le tabac au plus près des territoires dans le cadre de leur programme régional.

Des lieux de travail sans tabac : la charte « administration sans tabac » initiée en 2015, qui vise à mettre en place une démarche globale consistant à aider au sevrage des personnels fumeurs (prise en charge, promotion de l'activité physique, conseils en diététique) et à mieux organiser les espaces fumeurs extérieurs, doit être déployée dans toutes les administrations mais au-delà : elle doit l'être à tous les lieux de travail public et privé pour permettre de promouvoir les démarches vertueuses d'accompagnement vers l'arrêt du tabac.

Axe 2 : Encourager et accompagner les fumeurs pour aller vers le sevrage

Le remboursement des traitements de substituts nicotiques (TSN)

L'accessibilité aux traitements du sevrage tabagique est facilitée dans le cadre du Plan priorité prévention.

Après des gommes à mâcher, des patchs, disponibles en officine, sont depuis peu remboursables comme tous les autres médicaments importants, et, en plus des médecins, près de 800 000 professionnels peuvent prescrire des substituts nicotiques.

Dorénavant, les français qui se verront prescrire des traitements de substituts nicotiques par un médecin, mais aussi par exemple par une infirmière seront remboursés de manière classique comme pour tous les médicaments remboursables.

Cela permet à la fois de lever les freins liés à l'avance de frais systématique et d'avoir le même tarif pour un produit sur tout le territoire, tout en permettant une durée de traitement adaptée à la dépendance. Le système du forfait annuel de traitements substitutifs nicotiques disparaîtra fin 2018.

Faciliter l'accès aux traitements des français et en particulier des plus modestes est essentiel pour parvenir à aider les fumeurs à sortir de leur dépendance.

Informier les femmes aux différents âges de la vie

Les femmes vont être mieux informées aux différents âges de la vie et soutenues dans leur démarche de sevrage, lors d'un projet de grossesse ou durant la grossesse. Par ailleurs, c'est tout au long du parcours de vie des femmes que l'information sur les risques liés au tabac doit être proposée : en effet, on observe une progression continue des décès dus au tabac chez les femmes (+ 6% par an entre 2000 et 2013), même si une baisse de la consommation est amorcée.

Axe 3 : Agir sur l'économie du tabac pour protéger la santé publique

Au-delà de la hausse continue de la fiscalité, l'action se porte aussi au niveau européen en travaillant à une **évolution du cadre fiscal européen**.

Le gouvernement est par ailleurs résolu à lutter contre les achats de tabac en dehors du réseau des buralistes. Le futur **dispositif européen de traçabilité et d'authentification des produits du tabac** doit être mis en œuvre en 2019. Ce nouveau système sera un appui indiscutable dans la lutte contre la contrebande.

Enfin, le gouvernement a signé le 2 février dernier un nouveau protocole d'accord sur la transformation du réseau des buralistes pour la période 2018-2021 dont l'objectif prioritaire est d'accompagner cette profession dans sa transformation profonde, du modèle de débitant de tabac à celui de nouveau commerçant de proximité.

Axe 4 : Surveiller, évaluer, chercher et diffuser les connaissances relatives au tabac.

L'Institut du Cancer (Inca) et l'Institut de recherche en santé publique (IRESP) portent conjointement un appel à projet qui sera financé par le fonds de lutte contre le tabac.

Evènements 2018

Tabac info service en campagne pour le 31 mai

Le Ministère des Solidarités et de la Santé lance avec Santé publique France et l'Assurance Maladie une nouvelle campagne de promotion des différents services de Tabac Info Service du 31 mai au 30 juin.

Aujourd'hui, Tabac Info Service apporte un accompagnement personnalisé et efficace pour aider chacun à en finir avec la cigarette à travers quatre services différents :

- **La ligne téléphonique gratuite 39 89**, qui a reçu 50 298 appels en 2017
- **Le site internet tabac-info-service.fr**, qui compte 3 145 685 visiteurs uniques en 2017
- **L'application mobile**, disponible sur smartphones et tablettes, qui a été téléchargée 205 795 fois en 2017
- **La page Facebook**, compte 104 805 fans au 15 mai.

Les spots TV donnent la parole à l'entourage de personnes ayant réussi à arrêter de fumer grâce à l'un de ses services : l'application, le site web ou le 39 89.

Ils seront diffusés sur les chaînes hertziennes du 11 au 24 juin. La promotion du dispositif se fera également **sur les ondes** du 31 mai au 26 juin, sur le web du 31 mai au 30 juin et en affichage du 29 mai au 18 juin.

La **campagne d'affichage** encourage également les fumeurs à faire appel à un professionnel de santé pour bénéficier de toute l'aide dont ils ont besoin.

#MoisSansTabac 2018

L'opération #MoisSansTabac sera renouvelée sur le plan créatif pour novembre 2018 afin de continuer de susciter l'intérêt des fumeurs.

Une attention particulière sera portée aux populations socio-économiquement défavorisées.

Le dispositif mettra l'accent sur la préparation de l'arrêt de tabac, et la personnalisation des aides disponibles. Et fera du lien avec les milliers d'acteurs et d'actions réalisées sur le terrain.

Les mesures emblématiques du programme national de réduction du tabagisme – Bilan 2017

Une nouvelle image du tabac

Agir auprès des jeunes et au plus tôt est un des enjeux majeurs du Plan priorité prévention. Lutter contre la normalisation du tabac est un impératif. Déjouer cette normalisation, c'est changer l'image du tabac.

- Depuis 2017, **le paquet neutre et l'agrandissement des avertissements sanitaires** ont déjà changé l'image du tabac dans notre société
La France aura été le deuxième pays au monde à rendre effective l'obligation de paquets neutres pour les cigarettes et le tabac à rouler.
- **l'interdiction des arômes ajoutés** a mis fin aux perceptions trompeuses du tabac
- **des environnements sans tabac**, avec les démarches « **lieux de santé sans tabac** » et « **Terrasses sans tabac** ».

Accompagner les fumeurs, de plus en plus nombreux, qui souhaitent arrêter

- **La dynamique mois sans tabac**

#MoisSansTabac, la première opération de marketing social, lancée en novembre 2016 et renouvelée en novembre 2017 par le Ministère des Solidarités et de la Santé et Santé publique France, en partenariat avec l'Assurance Maladie, a connu un large succès. Elle a mobilisé de très nombreux acteurs et a pu s'appuyer sur l'engagement des professionnels de santé.

Un dispositif qui a fait ses preuves : près de 340 000 inscrits en 2 ans ; 380 000 tentatives d'arrêt en lien avec l'opération en 2016 (Baromètre santé 2017).

Un dispositif qui plaît aux fumeurs, et est jugé incitatif : 36% des fumeurs interrogés déclarent que Mois sans tabac les incite à arrêter de fumer (post-test 2017).

En 2017, la mobilisation des organismes de l'Assurance Maladie s'est accentuée : plus de 200 projets ont été mis en œuvre en novembre 2017, et plus de la moitié des actions déployées étaient nouvelles par rapport à 2016.

Ces projets associent souvent les Centres d'examen de santé de l'Assurance Maladie ainsi que des partenaires associatifs et institutionnels locaux : ligues contre le cancer, ANPAA (Association nationale de prévention en Alcoologie), réseaux de prévention des addictions, missions locales, Education nationale, centres de santé, hôpitaux...

- **L'élargissement des prescripteurs de substituts nicotiniques** : cette mesure permet de mobiliser, en plus des médecins, 800 000 nouveaux professionnels de santé : médecins du travail, infirmiers, sages-femmes, masseurs kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes

Des mesures du PNRT déclinées en région

- **Les programmes régionaux de réduction du tabagisme** : depuis 2016, ils sont portés par les agences régionales de santé et contribuent à la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs, au plus proche de la population.